

R.P.O. - REGIE PROVINCIALE ATH

INTERNAT - ATH

Administration:

rue Paul Pastur 6 - 7800 ATH
Tél. (068) 26 45 36 - Fax. (068) 26 45 39

www.ipesath.be

www.facebook.com/Institut.Provincial.Ath



IBAN : BE60 0680 5355 8070

BIC : GKCCBEBB



PREINSCRIPTION A L'INTERNAT
Année Scolaire 2020 - 2021

Nom de l'étudiant(e) : Prénom :

Né(e) à : le : / /

Nationalité : Pays de Résidence :

Rue : N° :

CP : Localité :

Sexe : M / F GSM de l'étudiant(e):

Inscrit(e) en **SECONDAIRE** - 2020 / 2021

Année d'étude : Section : Option :

Situation familiale

	Nom	Prénom	Nationalité
Père	Tel :	GSM :	
	Rue :	Numéro :	
	CP :	Localité :	
Mère	Tel :	GSM :	
	Rue :	Numéro :	
	CP :	Localité :	
Tuteur	Tel :	GSM :	
	Rue :	Numéro :	
	CP :	Localité :	

Responsable du paiement de la pension

Nom :	Prénom :
Tel :	GSM :
Rue	Numéro :
CP :	Localité :
Pays :	
Adresse Mail :	

Compte financier du responsable du paiement de la pension :

SUITE AU VERSO

Personne à appeler en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Tel :

GSM :

Il est à remarquer que le prix de la pension, fixé annuellement par le Collège provincial, est sujet à modification. Celui-ci et pour l'année scolaire 2019-2020 de 2390€ pour les étudiants de l'enseignement secondaire.

CONDITIONS DE RESERVATION D'UNE CHAMBRE

- La réservation devient ferme dès réception :
 - de ce document dûment complété.
 - du versement de 239€, uniquement par virement bancaire sur le compte BE60 0680 5355 8070, avec en communication le **nom** et le **prénom** de l'étudiant(e) ainsi que la mention « **provision 2020-2021** ».
 - du versement de 50€, uniquement par virement bancaire sur le compte BE60 0680 5355 8070, avec en communication « **caution de clé** ».
- Ce montant de 239€, correspondant à 1/10e de la pension annuelle, est déductible du 1er versement à effectuer pour le 1er septembre.
- Ce montant de 239€ ne pourra prétendre à remboursement, sauf si l'Internat se trouvait dans l'impossibilité matérielle de pouvoir octroyer une chambre, ou si la Direction est prévenue d'un désistement par courrier postal recommandé daté au plus tard le 10 septembre.
- En cas de litige, la date de réception de ce premier versement de 239€ sur notre compte bancaire déterminera l'ordre de priorité.

**Pour accord,
Le responsable légal de l'élève,**

Signature

Nom :

Prénom :

**Pour accord,
Le responsable du paiement de la pension,**

Signature

Nom :

Prénom :

**Pour accord,
L'élève,**

Signature

Nom :

Prénom :

Ath, le2020